

Direction de la réglementation et de la gestion de l'espace public Arrêté permanent n° 1091404

Arrêté relatif à la circulation et au stationnement rue Jean DEBAY, à Nantes

Arrêté

La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route et le code de la voirie routière,

Vu la réglementation applicable aux voies publiques et privées,

Vu l'arrêté portant délégation de fonction et de signature,

Considérant que la Présidente de Nantes Métropole est l'autorité de police en matière de circulation et de stationnement sur la commune de Nantes,

Considérant qu'il convient, du fait des nécessités de la circulation et de la protection de l'environnement, de définir le partage de l'espace public et d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers en réglementant la circulation et le stationnement,

Arrête

Article 1. Circulation : - la rue Jean Dabay est intégrée dans une zone de rencontre 20 Km/h.

- une voie unique à double sens de circulation est instauré rue Jean Debay dans la partie de voie située entre les numéros 1 à 7, avec priorité dans le sens rue Fontaine de Barbin vers rue Félix Thomas (depuis le 18 août 1994).

- la rue Jean Debay est réservée à la circulation des véhicules dont la longueur est inférieure ou égale à 10 mètres, sauf véhicules de service.

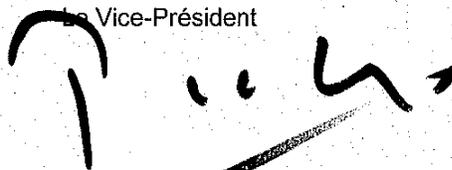
Article 2. Stationnement : - la rue Jean Debay est soumise au régime du stationnement payant.

Article 3. Sanctions : les infractions liées au non respect des règles découlant du présent arrêté, sont verbalisables en application du code de la route et des arrêtés généraux (aires piétonnes, espaces cyclables, interdictions de stationner, livraisons, transports en commun...) qui complètent les mesures édictées par le présent arrêté.

Article 4. Entrée en vigueur : le présent arrêté prend effet au jour de son affichage et de la mise en place de la signalisation correspondante. A cette date, l'arrêté numéro 1091404 du 22 août 2020 est abrogé.

Fait à Nantes, le **01 SEP. 2023**

Pour la Présidente
Le Vice-Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by 'OLO' and a horizontal line ending in an arrowhead.

Pascal BOLO